



# LE FLASH NEUILLANTAIS

N°3-Août 2021

## Rentrée scolaire et manifestations Communales

### Neuillantaises, Neuillantaix

L'heure de la rentrée a sonné et j'espère que chacun de vous a pu mettre à profit ses vacances pour se ressourcer et repartir de bons pieds pour cette nouvelle année scolaire qui va débiter. Dans ce flash vous allez retrouver les horaires des écoles et des cars scolaires assurant les navettes entre Neuilly et Auvillers. L'école maternelle de l'Orme verra apparaître de nouveaux visages. En effet après plusieurs années à la direction de l'école maternelle de l'Orme, M. Patrick Vienne a choisi de changer d'orientation professionnelle. Quant à Mme Sonia Armone, après 2 ans passés parmi nous, elle a obtenu une nouvelle affectation à sa demande. Nous serons heureux d'accueillir Mmes Chaumont et Sadoux-Scellier. L'école, qui devient primaire du fait de la présence d'une classe CP/GS, aura pour directrice Mme Hallard. Pour rester sur le sujet des écoles, nous avons profité des vacances d'été pour apporter des améliorations dans les bâtiments scolaires. Nous avons tous constaté que cet été particulièrement pluvieux et parfois ensoleillé a été propice à la pousse de la végétation. C'est pourquoi je tiens à remercier notre service technique qui a su garder la commune propre malgré le personnel réduit en cette période de congé estival. Vous découvrirez dans ce flash les manifestations prévues sur la commune pour le mois de septembre dont la Saint-Christophe le 18 septembre 2021. En conclusion de cette manifestation la commune est heureuse de vous offrir un feu d'artifice qui sera tiré à partir de 22h00-22h30 derrière le château d'Auvillers.



Je souhaite aux enfants de notre commune une très bonne rentrée scolaire. Bien à vous.

Le Maire, Christophe Chemin.

## Rentrée scolaire

**Jeudi 02 septembre 2021.**



« L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde »

*Nelson MANDELA*

**Primaire de l'Orme à Auvillers** (du TPS maternelle au CP) – Horaires : 8h30 à 11h30 et de 13h20 à 16h20.

Contact : 03.44.78.32.59 - [ce.0601534s@ac-amiens.fr](mailto:ce.0601534s@ac-amiens.fr)

**Les horaires de départ et d'arrivée du car sont les suivants :**

**Matin** - 8h20 départ de Neuilly. ⇨ Auvillers.

**Midi** - départ d'Auvillers. ⇨ 11h40 arrivée à Neuilly.  
- 13h10 départ de Neuilly. ⇨ Auvillers.

**Soir** - départ d'Auvillers. ⇨ 16h30 arrivée à Neuilly.

## **Élémentaire Charles Chaplin à Neuilly** (du CP au CM1) - Horaires : 8h40 à 11h40 et 13h30 à 16h30.

Contact : 03.44.66.17.55 – [ce.0600552Z@ac-amiens.fr](mailto:ce.0600552Z@ac-amiens.fr)

### **Les horaires de départ et d'arrivée du car sont les suivants :**

**Matin** - 8h30 départ d'Auvillers. ⇨ Neuilly.

**Midi** - départ de Neuilly. ⇨ 11h55 arrivée à Auvillers.  
- 13h20 départ d'Auvillers. ⇨ Neuilly.

**Soir** - départ de Neuilly. ⇨ 16h40 arrivée à Auvillers.

## **Élémentaire de l'Orme à Auvillers** (CM1 et CM2) – Horaires : 8h50 à 11h50 et de 13h40 à 16h40.

Contact : 03.44.50.51.17 - [ce.0601459k@ac-amiens.fr](mailto:ce.0601459k@ac-amiens.fr)

### **Les horaires de départ et d'arrivée du car sont les suivants :**

**Matin** - 8h35 départ de Neuilly. ⇨ Auvillers.

**Midi** - départ d'Auvillers. ⇨ 12h00 arrivée à Neuilly.  
- 13h30 départ de Neuilly ⇨ Auvillers.

**Soir** - départ d'Auvillers. ⇨ 16h50 arrivée à Neuilly.

Les écoles ouvrent leur porte 10 minutes avant l'horaire indiqué.

## **Garderie Périscolaire**

La garderie périscolaire fonctionne chaque jour et accueille les enfants scolarisés.

### **Jours et Horaires d'ouverture :**

**Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi** de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 19h00.

**Mercredi** de 7h00 à 9h00 et de 16h30 à 19h00.

**Direction:** Rachid KAOUACHI – **Téléphone :** 03 44 73 87 96 – **Mail :** [alsh.neuilly@orange.fr](mailto:alsh.neuilly@orange.fr)

**Surveillance aux devoirs** les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17h00 à 18h00, « l'animateur en surveillance n'étant pas responsable du travail des enfants ». *Document d'inscription téléchargeable sur le site internet de la mairie.*

## **Periscoweb**

Ce système, en ligne par le biais d'une plateforme sécurisée, permet l'inscription, la désinscription, le paiement des prestations de restauration, de garderie et de centre de loisirs.

**Lien d'accès :** <http://www.periscoweb.fr/NeuillySousClermont/>

## **Centre de loisirs**

### **Jours et Horaires d'ouverture :**

**Le mercredi** de 9h00 12h00 et de 13h30 à 16h30.

**Pendant les vacances scolaires** de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

**Fermeture entre Noël et le 1<sup>er</sup> de l'an.**

**Direction :** Rachid KAOUACHI – **Téléphone :** 03 44 73 87 96 – **Mail :** [alsh.neuilly@orange.fr](mailto:alsh.neuilly@orange.fr)

## **R.A.S.E.D.**

(Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté) 03 44 27 96 67- [rased.breuil@ac-amiens.fr](mailto:rased.breuil@ac-amiens.fr)

## Calendrier des vacances scolaires 2021-2022

	<b>ZONE A</b>	<b>ZONE B</b>	<b>ZONE C</b>
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Mercredi 1 <sup>er</sup> septembre 2021		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : jeudi 2 septembre 2021		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 23 octobre 2021 Reprise des cours : lundi 8 novembre 2021		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 18 décembre 2021 Reprise des cours : lundi 3 janvier 2022		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 12 février 2022 Reprise des cours : lundi 28 février 2022	Fin des cours : samedi 5 février 2022 Reprise des cours : lundi 21 février 2022	Fin des cours : samedi 19 février 2022 Reprise des cours : lundi 7 mars 2022
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 16 avril 2022 Reprise des cours : lundi 2 mai 2022	Fin des cours : samedi 9 avril 2022 Reprise des cours : lundi 25 avril 2022	Fin des cours : samedi 23 avril 2022 Reprise des cours : lundi 9 mai 2022
Vacances d'été	Fin des cours : jeudi 7 juillet 2022		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.  
Les vacances débutant le mercredi ou le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le mardi ou le vendredi après les cours.  
Les classes vaqueront le vendredi 27 mai 2022 et le samedi 28 mai 2022.



## Manifestations communales

### LA SAINT-FIACRE SAMEDI 04 SEPTEMBRE



Distribution traditionnelle de brioches et de cidre  
(en faveur des personnes de 67 ans et plus).

### LA SAINT-CHRISTOPHE SAMEDI 18 SEPTEMBRE à 18h30.

Messe à la chapelle d'AUVILLERS.  
Bénédiction des véhicules.  
Vente de médailles de Saint-Christophe.  
Pot de l'amitié offert par la municipalité.  
Cocktail au château d'AUVILLERS (6€ reversés à l'association)  
Feux d'artifice à AUVILLERS - Avenue du Grand Cerf.



## LES JOURNEES DU PATRIMOINE SAMEDI 18 et DIMANCHE 19 SEPTEMBRE de 14h00 à 18h00

**L'église Notre-Dame et saint-Fiacre** de Neuilly-sous-Clermont est une église catholique paroissiale. Elle succède à une chapelle du milieu du 12<sup>ème</sup> siècle, dont la façade a été conservée. La fondation de la paroisse remonte au 13<sup>ème</sup> siècle, et le chœur-halle gothique à trois vaisseaux de deux travées a été construit à cette époque. Certaines fenêtres ont été pourvues d'un remplage rayonnant. La nef a été reconstruite après la guerre de Cent Ans et voûtée d'ogives dans le style flamboyant, ce qui a nécessité une subdivision entre nef et collatéral moyennant trois grandes arcades. Le clocher se dresse au-dessus de la travée nord-ouest du chœur-halle, et se remarque par son élégante flèche. L'église a été classée aux titres des monuments historiques par arrêté du 28 août 1933. Son histoire reste mal connue et l'on ne sait guère plus qu'un prieuré-cure y était attaché jusqu'à la Révolution française.



**La chapelle Saint-Christophe et Saint-Jacques d'Auvillers** est une ancienne église catholique paroissiale située au hameau d'Auvillers de la commune de Neuilly-sous-Clermont dans l'Oise. Elle fut dégradée au rang de chapelle lors de la suppression de la commune d'Auvillers, en 1825 et est aujourd'hui rattachée à la paroisse Saint-Martin du Liancourtois. Une messe annuelle y est célébrée à l'occasion de la fête patronale de Saint-Christophe au début du mois de septembre. Le reste du temps, l'église est utilisée pour des célébrations particulières, notamment des mariages. C'est l'un des rares édifices qui conserve encore le plan très simple de la plupart des églises romanes du Beauvaisis.



**La Commanderie de Neuilly-sous-Clermont** (de 15h30 à 17h30) 2€ au profit des « Amis des villages du Clermontois. La commanderie fondée par les Templiers, devenue en 1312 une maison de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. La fondation de cette commanderie remonte à la seconde moitié du 12<sup>ème</sup> siècle. À la suite du procès de l'ordre du Temple, elle devint la **maison de Neuilly** rattachée à la commanderie hospitalière de Sommereux. Ruinée par les guerres, elle fut reconstruite aux 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> siècles puis au moment de la révolution française, elle fut confisquée comme l'ensemble des biens de cet ordre religieux. Situé à proximité du centre-ville de la commune de Neuilly-sous-Clermont, cet ensemble constitué d'une chapelle, d'un bâtiment terminé en 1562 et des murs d'enceinte fait l'objet d'une protection au titre des monuments historiques. Les jardins, créés de 1962 à 1980, sont inscrits au pré-inventaire des jardins remarquables.



## NETTOYONS LA NATURE DIMANCHE 26 SEPTEMBRE

En collaboration avec les Centres LECLERC.  
Rendez-vous aux écoles de l'ORME à 9h30.  
Je vous fournirai plus de détails ultérieurement.



Cordialement.

**Murielle RAVIART.** Adjointe aux Manifestations, aux Associations et au Social.

Éditeur : Mairie de Neuilly-sous-Clermont.  
Directeur de publication : Christophe CHEMIN, Maire.  
Rédacteur : Philippe LEJEUNE, Maire Adjoint.  
Avec le concours du secrétariat de mairie.

Date de parution : Août 2021.  
Nombre d'exemplaires imprimés : 700.  
Imprimé par la mairie.

« **Reproduction même partielle interdite sans autorisation** »